AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0024
FR0011950732-FS0008

4 janvier 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ELIOR GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 janvier 2022, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 janvier 2023, indirectement par l'intermédiaire de la société Bank of America, National Association qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir 1 203 000 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 0,70% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ELIOR GROUP sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions ELIOR GROUP détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Bank of America, National Association a précisé détenir 1 203 000 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ELIOR GROUP, exerçables jusqu'au 4 janvier 2023, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration[2].

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 172 444 229 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.